

Dossier N° : 21206365
Démarche : Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie
Organisme : Service Eau Littoral Biodiversité
Ce dossier est **en instruction**.

Historique

Déposé le : 28 novembre 24 14:20
En instruction le : 15 janvier 25 11:49

Identité du demandeur

Email : ludivine.meunier@clariant.com
SIRET : 30230552900109
SIRET du siège social : 30230552900125
Dénomination : CLARIANT PRODUCTION (FRANCE)
Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée
Capital social : 6 272 530 €
Libellé NAF : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Code NAF : 23.99Z
Date de création : 1 janvier 1974
État administratif : en activité
Effectif moyen annuel 2023 de l'unité légale (URSSAF ou MSA) : 69,89
Effectif (ISPF) : 50 à 99 salariés
Code effectif : 21
Numéro de TVA intracommunautaire : FR64302305529

Adresse : CLARIANT PRODUCTION (FRANCE)

QUAI SUD

76470 LE TREPORT
FRANCE

Formulaire

1 - Présentation de la demande

Description de la demande

Demande de dérogation stérilisation des œufs de goélands

Est-ce votre première demande ?

Non

2 - Votre identité

Civilité du signataire de la demande :

Mme

Nom et prénom du signataire de la demande :

Meunier Ludivine

Fonction du signataire de la demande :

Responsable HSE

Nom et prénom du chargé de projet :

Meunier Ludivine

N° de téléphone du chargé de projet :

07 63 49 14 37

E-mail du chargé de projet :

ludivine.meunier@clariant.com

3 - Objet de la demande

Destruction de spécimens d'espèces animales protégées par stérilisation

Oui

Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées par effarouchement

Non communiqué

4 - Identification des spécimens

Espèce ciblée par les opérations : le Goéland argenté

Nombre de couples :

Non communiqué

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

120

Quelle est la finalité de l'opération ?

Sélectionnez un ou plusieurs choix.

Prévention de dommages à l'élevage

Non communiqué

Prévention de dommages aux pêcheries

Non communiqué

Prévention de dommages aux cultures

Non communiqué

Prévention de dommages à la propriété

Oui

Protection de la santé publique

Non communiqué

Protection de la sécurité publique

Oui

Motif d'intérêt public majeur

Non communiqué

Autres (à préciser ci-dessous)

Oui

Précisez l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale

Nous avons la présence de nombreux Goélands Argentés sur notre site et notamment sur notre parc de stockage produits finis.

Les nuisances que nous apportent les Goélands nous causent du tort étant donné qu'ils déposent des fientes sur nos produits stockés avant livraison chez nos clients.

Ils détruisent également nos produits finis en perçant nos sacs avec leur bec et leurs pattes, nous obligeant à reconditionner les sacs détériorés avec les coûts qui y sont associés.

Nous n'avons pas bénéficié de campagne depuis 2021. C'est pourquoi nous souhaitons en programmer une l'année prochaine afin de stériliser les futurs œufs qui se trouveront dans les nids sur les toitures des bâtiments de notre site de production.

5 - Modalités et techniques de l'opération ?

5.1 - Destruction

Destruction des nids :

Pas de destruction de nids.

Destruction des oeufs :

Deux campagnes de stérilisation réalisées par la société Expérience Cordiste.

Destruction des animaux :

Par des animaux prédateurs

Non communiqué

Sans objet

Non communiqué

Si vous avez choisi une ou plusieurs méthodes de destruction d'animaux ci-dessus, précisez les modalités.

Non communiqué

Autres moyens de destruction :

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de destruction ci-dessous :

Non communiqué

5.2 - Perturbation intentionnelle

Si vous ne faites pas de demande de dérogation pour des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 6.

Par quel moyen sera-t-il procédé à la perturbation intentionnelle ?

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs

Non communiqué

Utilisation d'animaux domestiques

Non communiqué

Utilisation de sources lumineuses

Non communiqué

Utilisation d'émissions sonores

Non communiqué

Utilisation de moyens pyrotechniques

Non communiqué

Utilisation d'armes de tir

Non communiqué

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle

Non communiqué

Autre

Non communiqué

Merci d'en préciser les modalités.

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de perturbation intentionnelle ci-dessous.

Non communiqué

6 - Qualification de la ou des personnes chargées de l'opération**Nom, prénom**

Planas Christophe

Organisme de rattachement

Expérience Cordiste

Formation en biologie animale

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Autre formation

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

7 - Période demandée pour les opérations**Quelle est la période ou la date demandée pour mener les opérations ?**

A partir d'avril pour la première campagne

8 - Date à laquelle vous souhaitez obtenir l'arrêté d'autorisation**Merci de préciser à quelle date vous souhaitez obtenir votre arrêté de dérogation :**

10 février 2025

9 - Lieux de l'opération

Précisez le département :

76 – Seine-Maritime

Précisez la commune :

Le Tréport (76470)

Code Postal :

76470

Département :

76 – Seine-Maritime

10 - Compte rendu de l'opération

Comment sera établi le compte rendu de l'opération ?

Le compte-rendu sera rédigé et soumis à la DREAL. Celui-ci décrira l'intégralité des deux campagnes de stérilisation des œufs de goélands, une fois terminées.

11 - Justification de la demande

11.1 - Les mesures mises en place pour prévenir la fréquentation des goélands en milieu urbain

Mesures limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires :

Pour réduire la fréquentation des goélands sur notre site industriel, nous avons mis en place une approche multifacette comprenant une gestion rigoureuse des déchets, l'utilisation de dispositifs d'effarouchement sonores, ainsi qu'une stricte interdiction de nourrir ces oiseaux.

Cependant, les goélands sont quand même en nombre important.

Mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits :

Non communiqué

Mesure compensatoire prise en faveur du Goéland argenté

Non communiqué

11.2 - Zones de nidification et impact des opérations

Zone(s) de nidification connue(s) sur le territoire de la communes

- Un point situé à 50°3'39"N 1°23'5"E
- Un point situé à 50°3'39"N 1°23'5"E
- Un point situé à 50°3'39"N 1°23'5"E
- Un point situé à 50°3'38"N 1°23'10"E
- Un point situé à 50°3'38"N 1°23'16"E
- Un point situé à 50°3'39"N 1°23'16"E
- Un point situé à 50°3'40"N 1°23'8"E
- Un point situé à 50°3'40"N 1°23'10"E
- Un point situé à 50°3'39"N 1°23'11"E
- Un point situé à 50°3'44"N 1°23'12"E
- Un point situé à 50°3'43"N 1°23'15"E
- Un point situé à 50°3'42"N 1°23'19"E

- Un point situé à 50°3'45"N 1°23'14"E
- Un point situé à 50°3'45"N 1°23'3"E
- Un point situé à 50°3'45"N 1°23'0"E
- Un point situé à 50°3'47"N 1°23'2"E
- Un point situé à 50°3'46"N 1°23'2"E
- Un point situé à 50°3'38"N 1°23'1"E

Plan de la ville / du site avec identification de la(des) zone(s) à traiter :

- Un point situé à 50°3'38"N 1°23'12"E
- Un point situé à 50°3'39"N 1°23'5"E
- Un point situé à 50°3'38"N 1°23'10"E
- Un point situé à 50°3'37"N 1°23'6"E
- Un point situé à 50°3'40"N 1°23'9"E
- Un point situé à 50°3'40"N 1°23'10"E
- Un point situé à 50°3'40"N 1°23'11"E
- Un point situé à 50°3'39"N 1°23'11"E
- Un point situé à 50°3'39"N 1°23'17"E
- Un point situé à 50°3'38"N 1°23'16"E
- Un point situé à 50°3'38"N 1°23'16"E
- Un point situé à 50°3'38"N 1°23'14"E
- Un point situé à 50°3'37"N 1°23'15"E
- Un point situé à 50°3'39"N 1°23'14"E
- Un point situé à 50°3'39"N 1°23'13"E

Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs adjacents :

Villes : Eu, Le Tréport et Mers les bain.

Entreprise : LTS et Timac Agro

Évaluation de la population totale des goélands et du ratio des impacts produits par la dérogation :

Il est difficile de faire une évaluation car nous n'avons pas toutes les données.

12 - Rapport annuel

Cette partie est destinée à recueillir le bilan de la campagne précédente. S'il s'agit de votre première demande, vous pouvez passer directement à la question 13.

Cette section remplace l'envoi du bilan de la ville mais doit être détaillée de la même façon.

Rappel de la justification de la demande N-1 :

Non communiqué

Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des oiseaux nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets...) :

Non communiqué

Ces mesures préventives ont-elles eu l'effet attendu ?

Non communiqué

12.1 - Bilan des opérations de stérilisation

Déroulement des opérations de stérilisation des œufs. Si vous n'avez mené que des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 12.3.

Quel produit a été utilisé ?

Non communiqué

Cartographie des zones traitées :

Merci d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées.

Non communiqué

12.2 - Les résultats chiffrés des opérations

Seule la stérilisation des œufs de Goéland argenté (*Larus argentatus*) est autorisée, sous couvert de l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée. Les comptages des nids, œufs et poussins de Goélands bruns et marins doivent figurer dans des tableaux distincts, afin que le suivi de ces populations soit facilement analysable.

12.3 - Bilan de la campagne d'effarouchement

Si vous n'avez pas mené de campagne d'effarouchement, merci de passer à la question 13.

Merci de fournir le calendrier d'interventions.

Non communiqué

Quelle(s) méthodologie(s) a(ont) été utilisée(s) au cours des opérations d'effarouchement ?

Non communiqué

Quelle(s) zone(s) étai(en)t ciblée(s) ?

Quel a été l'effet de l'effarouchement sur ces populations ?

Non communiqué

En cas d'opérations menées par un fauconnier à l'aide d'oiseaux de proie, combien y-a-t-il eu de captures accidentelles ?

Non communiqué

12.4 - Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation

Combien d'animaux ont été transférés en centre de soins ?

Non communiqué

Cartographie des reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les communes limitrophes :

Quel est le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site, impactée par les opérations ?

Non communiqué

13 - Expression libre

Si vous souhaitez laisser un commentaire ou porter à la connaissance de la DREAL tout élément qui vous semble important et que vous n'avez pas réussi à intégrer dans le questionnaire, merci de les indiquer ici.

Dans la partie 14, j'ai ajouté le plan de toutes nos toitures sur lesquels les Goélands se posent pour créer leurs nids.

14 - Pièce complémentaire

15 - Engagement

Engagement

Oui

Annotations privées

1. La description de la demande est-elle clairement précisée??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

2. Le signataire de la demande est-il bien identifié??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

3. L'objet de la demande correspond-il réellement à la demande??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

4. Le nombre de couples/nids/spécimens justifie-t-il une opération??

Non communiqué

Si doute, voir avec le chef d'unité

Non communiqué

5. La (ou les) finalité de l'opération est-elle bien précisée et cohérente??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

6. Les modalités techniques sont-elles précisées??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

7. Les intervenants sont-ils bien qualifiés??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

8. La période est-elle cohérente par rapport à la demande et à la présence du Goéland argenté??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

9. Les modalités de CR sont-elles satisfaisantes??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

Autres observations

Non communiqué

Messagerie

Email automatique, 28 novembre 24 14:20

[Votre dossier n°21206365 a bien été déposé (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté...)] Bonjour, La DREAL Normandie vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 21206365 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et concernant votre demande : Demande de dérogation stérilisation des œufs de goélands. À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/21206365> Si vous avez des questions concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service ressources naturelles de la DREAL Normandie :- par téléphone au 02 76 00 07 04- par courriel à l'adresse : srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr Bonne journée,

Email automatique, 15 janvier 25 11:49

[Votre dossier n°21206365 va être examiné (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté ...)] À tout moment, vous pouvez : - consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/21206365> - contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie : - par la messagerie interne de la démarche simplifiée - par téléphone au 02 78 26 21 27 - par courriel à l'adresse : selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr Cordialement DREAL Normandie Service Eau Littoral Biodiversité